



**Liste des délibérations  
du mardi 07 avril 2026 - 18H30  
Hôtel de ville - Salle Montgolfier**

L'an deux mille vingt six, le sept avril la Conseil municipal de la Commune d'Annonay, légalement convoquée s'est réunie à Hôtel de ville - Salle Montgolfier, sous la présidence de Monsieur Simon PLENET.

Nombre de conseillers en exercice : 33

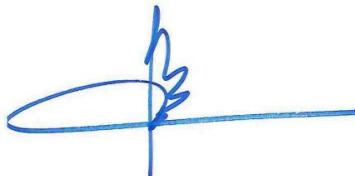
Secrétaire de séance : Madame Ségolène AUGUSTIN BREGEON

Les délibérations suivantes ont été examinées lors de cette séance :

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
CM_2026_034	Assemblées - Procès-verbaux des conseils municipaux des 5 février et 22 mars 2026	Prend acte
CM_2026_035	Assemblées - Compte-rendu des décisions du maire	Prend acte
CM_2026_036	Finances - Adoption du règlement budgétaire et financier	Approuvée à l'unanimité
CM_2026_037	Finances - Débat d'orientation budgétaire 2026	Prend acte
CM_2026_038	Assemblées - Élection des membres du comité d'action sociale (CAS)	Approuvée à l'unanimité
CM_2026_039	Assemblées - Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)	Approuvée à l'unanimité
CM_2026_040	Assemblées - Élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)	Approuvée à l'unanimité
CM_2026_041	Assemblées - Proposition des commissaires à la commission communale des impôts directs (CCID)	Approuvée à l'unanimité
CM_2026_042	Assemblées - Désignation du référent déontologue	Approuvée à l'unanimité
CM_2026_043	Développement durable - Installation de panneaux photovoltaïques par la société A Nos Watts sur le futur bâtiment du crématorium d'Annonay	Approuvée à l'unanimité

*Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées doit être affichée au siège et publiée sur le site internet, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil.*

**Simon PLENET,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal line extending to the right.

**Maire de la Commune d'Annonay**